



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre à 18 heures 00 par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 septembre 2026 le Conseil Municipal s'est réuni à la Maison de l'Enfance et de la Famille - Salle La Minot, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUBOST, Maire

Présent(e)s : 31

Jérôme DUBOST, Agnès SIBILLE, Nicolas SAJOUS, Pascale GALAIS, Eric LE FEVRE, Véronique BLONDEL, Sylvain CORNETTE, Marie-José BENARD, Yannick LE COQ, Cindy LEFRANCOIS, Édith LEROUX, Isabelle CREVEL, Cédric DESCHAMPS-HOULBREQUE, Thierry GOUMENT, Caroline SAMPIC, Philippe QUERNE, Jean-Pierre VOGEL, Yves LOUMON, Isabelle NOTHEAUX, Hakima BEDJAOUI, Nordine HASSINI, Virginie VANDAELE, Céline VAN PETEGHEM, Nicolas BERTIN, Solène PETITJEAN, Jean METAYER, Léa DIEPPOIS, Gilles LEBRETON, Aurélia JOPEK, Théo LAMBERT, Benoît NAOUS

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : 1

Patrick DENISE donne pouvoir à Nicolas SAJOUS

Excusé(e)s / Absent(e)s : 1

Aurélien LECACHEUR

Secrétaire de séance

Sylvain CORNETTE

CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2026

M_DL260928_144

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNICATION N°4- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ MUNICIPALE

Communication orale de **Monsieur Jérôme DUBOST, Maire**

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Comme à l'habitude, avant d'ouvrir l'examen de notre ordre du jour, je partage avec vous quelques informations en synthèse de l'actualité municipale depuis notre dernière réunion, le 8 juin dernier.

Vous le savez, nous avons connu ici comme ailleurs, un été caniculaire, marqué par plusieurs périodes de vigilance orange et rouge, engageant le déclenchement du Plan communal de sauvegarde. Permettez-moi de saluer à nouveau l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS qui se sont mobilisés dans ce cadre, notamment pour aller vers les personnes vulnérables. Saluer aussi les membres de la réserve communale solidaire qui ont apporté leur concours. Au cours de l'épisode caniculaire de juin, nous sommes parvenus à maintenir l'accueil de loisirs, en nous adaptant, avec un accueil au sein du jardin de Buglise, mais les températures atteintes au sein des écoles nous ont conduit à les fermer temporairement. Cet état de fait valide les choix effectués pour la construction de la nouvelle école maternelle, le recours à des matériaux bio-sourcés ainsi qu'une architecture qui préserve le confort d'été. Mais cela souligne également les besoins d'adaptation de nos bâtiments, notamment scolaires, face à des épisodes caniculaires qui seront probablement plus fréquents dans les années à venir. Cela imposera une programmation pluriannuelle. Mais cela impose aussi de pouvoir déployer des mesures d'urgence pour, d'ici le printemps prochain, disposer de ventilateurs au sein des classes et d'au moins une pièce rafraîchie au sein de chaque école, à l'image de ce qui se pratique au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Nous y reviendrons au moment de nos débats budgétaires, mais d'ores et déjà, sachez que ces mesures d'urgence sont évaluées à 200 000 euros.

L'été a été particulièrement chaud, mais cela n'a pas atteint la qualité des animations proposées et de nos événements devenus incontournables : une Fête de la Musique réussie avec le concours des Enseignes de Monti, Buglise en Fête avec 800 personnes venues pour cet événement qui gagne chaque année en fréquentation, notre traditionnelle Fête nationale, les Monti'spectacles en bas de chez moi et les Monti'marchés d'été, la très belle exposition Famille GAINOUX au sein de l'Abbaye, une offre de loisirs diversifiée ... Dans une période de plus en plus difficile pour le pouvoir d'achat d'un nombre croissant d'habitants, ces animations d'été ont eu un air de vacances ; nous ne pouvons que nous en réjouir d'autant que tous ces temps festifs renforcent l'attractivité de la ville.

Et cette capacité à animer notre commune ne repose pas uniquement sur les services de notre commune. Il convient de saluer également la force de notre tissu associatif et de l'engagement des bénévoles. Une fois encore, nous l'avons constaté lors de la dernière édition de notre Forum des associations et du bénévolat, le 29 août dernier, avec plus de 90 associations représentées, cet événement a marqué la rentrée à Montivilliers.

Le 9 septembre, notre Abbaye a été mise à l'honneur par le choix de la Région Normandie et d'Unifrance d'y accueillir le temps d'une soirée les professionnels de l'audiovisuel participants au Rendez-vous d'Unifrance au Havre, qui constitue le plus grand marché consacré à l'export de l'audiovisuel français. C'est la 3ème année consécutive que la Région Normandie choisit de lier ce moment avec la mise en valeur d'un site patrimonial. Après les Franciscaines à Deauville puis le Palais de la Bénédicte à Fécamp, c'est donc notre Abbaye de Montivilliers qui a été retenue pour accueillir 250 professionnels de l'audiovisuel. Je pense que ce choix est un motif de fierté pour chacun, car il s'agit de la reconnaissance de l'Abbaye. Cela a aussi été l'occasion de mieux la faire connaître auprès d'un public international. Je remercie à nouveau la Région Normandie et Unifrance pour ce choix, et salue à nouveau les agents qui ont contribué à ce bel accueil.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Toujours parmi les remerciements, saluer toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour garantir une nouvelle belle édition de la commémoration de la Libération de Montivilliers, de la Fête des Greniers vides, puis des Journées européennes du patrimoine, qui, cette année, ont accueilli au sein de l'église abbatiale la confrérie Saint-Fiacre pour un événement qui a marqué les esprits.

La rentrée est dense à Montivilliers, chacun le sait, et le week-end écoulé l'a une nouvelle fois démontré : lancement de la saison culturelle vendredi soir avec l'ensemble vocal Effervescence, vernissage de l'exposition consacrée au 26 ans de Fleur de Bois dans le Dortoir du 13ème siècle, une exposition que vous pouvez visiter jusqu'au 25 octobre tout comme vous pouvez découvrir l'exposition « 365 jours » de Sébastien BOUILLIER dans le Réfectoire gothique. Les Montivillons ont également bénéficié de l'action de nos partenaires : la Monti Rétro et le marché vintage organisés par les Enseignes de Monti ainsi que le vide-ateliers organisé par les artisans des Hallettes. Puisque j'évoque Les Hallettes, nous avons plaisir à accueillir deux nouveaux exposants : Madame Roselyne Mabilles, spécialisée dans l'enluminure et passionnée de Moyen-Age, et Monsieur Guillaume Touchais, l'Apothi'vert, un jeune artisan créateur et artiste du végétal.

Deux informations ou rappels en matière d'aménagements : chacun a pu constater que le chantier de déconstruction de l'ancien centre commercial de la Belle Etoile a été lancé par le promoteur à la fin du mois d'août. Cette démolition tant attendue, c'est l'occasion de tourner une page, celle de l'incendie criminel de 2018.

Deuxième chantier, dont nous pouvons voir l'avancement au fur et à mesure, celui de la ligne C du tramway porté par la CU, avec une étape imposante la semaine dernière, l'installation de deux passerelles, d'abord celle très impressionnante de 40 tonnes et de 40 mètres de long reliant l'hôpital Jacques Monod au centre commercial de La Lézarde puis celle de 23 mètres et 28 tonnes au niveau de l'arrêt Les Arts reliant le Cinéma au futur parking relais situé du côté du magasin Desjardins.

Dernière information : le détachement d'Hélène Duval sur l'emploi fonctionnel de Directrice générale des services arrive à son échéance le 1er décembre prochain et ne sera pas renouvelé. Permettez-moi, à cette occasion, de témoigner publiquement de ma gratitude à Hélène pour le travail accompli aux cours des six dernières années. Chacun mesure que cette fonction est dense, loin d'être de tout repos. J'espère que la qualité et la richesse de ce qui a été accomplie continueront d'accompagner Hélène dans la suite de sa carrière. Pour notre collectivité, nous ouvrons donc une nouvelle phase avec le lancement du recrutement d'une nouvelle personne à la direction générale des services.

Je vous invite à prendre date sur quelques événements : dans le cadre d'Octobre Rose, nous avons une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein en partenariat avec la Communauté urbaine qui se déroule aux Murets le 6 octobre après-midi.

Ouvert depuis le 7 septembre, déjà 350 Montivillons ont voté pour l'un des 6 projets dans le cadre du budget participatif. La réunion de présentation par les habitants porteurs de ces projets se déroulera le 15 octobre à la Maison de l'Enfance. Vous pouvez voter jusqu'au 15 novembre.

A l'agenda, les seniors seront à l'honneur avec la semaine bleue qui se déroule du 12 au 16 octobre avec de nombreux événements dédiés au bien vieillir en lien avec des partenaires fidèles de la Ville. Le thème est cette année « Vieillir, une force à partager ».

Voilà pour ce temps d'information en synthèse de l'actualité municipale. Je me dois également de vous informer qu'en application de l'article 23 de notre règlement intérieur, j'ai été destinataire d'une question orale. Nous l'étudierons en fin de réunion, à l'issue de l'examen de notre ordre du jour qui peut désormais commencer.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 02/10/2026

webdelib

ID : 076-217604479-20260928-M_DL260928_144-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

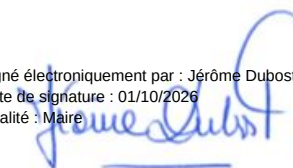
Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre dûment signé.

Signé électroniquement par : Jérôme Dubost

Date de signature : 01/10/2026

Qualité : Maire



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr